

NET INFOS

Jeudi 06 juillet 2023



Le président de la République procède au lancement et à l'inauguration de plusieurs projets à Alger, Boumerdes et Tipaza



Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a procédé mercredi au lancement et à l'inauguration de plusieurs projets de développement à l'occasion d'une visite de travail et d'inspection qu'il a effectuée dans les wilayas d'Alger, Boumerdès et Tipaza, coïncidant avec la célébration du 61e anniversaire de la fête de l'Indépendance et de la jeunesse.

Le président de la République qui était accompagné du chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chanegriha et de membres du Gouvernement, a entamé sa visite à Cap Djinet (Boumerdès) où il a posé la première pierre du projet de réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de production de 300.000 m³/jour, ce qui contribuera à améliorer la capacité d'approvisionnement en eau potable des habitants des wilayas de Boumerdes et d'Alger.

A Fouka (Tipasa), le président de la République a également procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation d'une autre station de dessalement d'eau de mer baptisée "Fouka2" avec une capacité de production de 300.000 m³/j. Cette station devrait améliorer l'approvisionnement en eau potable des habitants de la partie Ouest de la capitale, ainsi que les wilayas de Tipasa et Blida.

La réalisation de ces stations s'inscrit dans le cadre du plan de développement initié par le président de la République pour la période 2022-2024 avec comme objectif d'assurer la production de 65% des besoins du pays dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable à l'horizon 2030.



Dessalement de l'eau de mer: l'Algérie a accompli de grandes réalisations

A cette occasion, le Chef de l'Etat s'est félicité de ce qui a été réalisé dans le domaine de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, grâce aux cadres algériens, exprimant ainsi sa fierté quant à ce qui a été accompli par les entreprises algériennes dans ce créneau.

En ce sens, le président de la République a affirmé que toutes les régions doivent bénéficier du programme complémentaire au plan d'urgence des pouvoirs publics dans la cadre de la réalisation des stations de dessalement, faisant part d'une réflexion quant à la réalisation d'une station de dessalement dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Il a relevé que l'objectif est de parvenir, à l'avenir, à 80% de la part d'eau dessalée dans l'approvisionnement des citoyens, en vue de préserver les eaux souterraines.

Dans la wilaya d'Alger, le Président Tebboune a procédé à la pose de la première pierre pour la réalisation de 14.442 logements de type location-vente (AADL).

Dans ce contexte, le Président de la République s'est félicité du rythme de réalisation et de distribution de logements en Algérie.

Il a, en outre, indiqué que les bidonvilles ont été éradiqués, notamment au niveau d'Alger, saluant, par la même occasion, l'achèvement de la réalisation des nouvelles villes, à l'instar de Bouinan et Sidi Abdallah.

Le président de la République inaugure l'hôpital des grands brûlés de Zéralda

Il a, à cet égard, affiché sa fierté quant à la cadence de réalisation des logements par des compétences, matériaux et main d'oeuvre 100% algériens.

Toujours dans la wilaya d'Alger, le Président Tebboune a inauguré l'Hôpital des grands brûlés de Zéralda qui s'étend sur une superficie totale de 27.000 m² avec une capacité d'accueil de 144 lits.

Doté d'équipements médicaux modernes et de haute qualité ainsi que de plusieurs services spécialisés, cet établissement compte actuellement 49 médecins, 86 paramédicaux, 86 membres du personnel administratif et technique et 4 psychologues cliniciens de santé publique, avec l'adoption d'un système numérique afin de garantir des prestations de qualité et une gestion moderne de l'hôpital.

A cet égard, le président de la République a souligné que l'Etat ne lésine pas sur les moyens afin d'assurer les bonnes conditions de prise en charge sanitaire des citoyens, insistant sur la nécessité de mettre les services de santé aux standards internationaux.

Le président de la République a achevé sa visite par la pose de la première pierre du projet de réalisation de la nouvelle ville médiatique baptisée "Dzair Media City", implantée à Ouled Fayet (Alger), une infrastructure globale et intégrée devant regrouper les principaux acteurs et activités médiatiques en vue de promouvoir l'image de l'Algérie.

Ce projet prévoit aussi une zone franche pour abriter les plateformes d'opérateurs internationaux de réseaux sociaux qui utiliseront cette passerelle pour acheminer leurs contenus vers l'Afrique, la région MENA et l'Europe.

Le président de la République a ordonné l'accélération de l'achèvement de cet immense édifice médiatique dans les délais impartis (27 mois) et de le doter d'installations garantissant diverses prestations avec l'utilisation des énergies renouvelables.

Faïd promet une rupture avec les anciennes pratiques La numérisation : un gage de transparence



Il s'agit, entre autres, de l'octroi d'avantages non justifiés, de l'exclusion des petites entreprises et du trafic d'influence...

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a répondu lors de la séance plénière tenue durant la nuit de mardi à mercredi aux questions des députés autour du projet de loi régissant les règles générales relatives aux marchés publics. D'emblée le ministre a déploré le fait que «les députés ayant posé des questions ne soient pas présents pour écouter les réponses». Concernant les dispositions prévues par ce texte pour consacrer la transparence et lutter contre la corruption, dont l'octroi d'avantages non justifiés, l'exclusion des petites entreprises et le trafic d'influence; il a expliqué que «le recours aux transactions électroniques dans les marchés publics, à travers la transition numérique, que le gouvernement oeuvre à concrétiser, dans les plus brefs délais, permettra d'éradiquer les pratiques préjudiciables d'antan, à l'image du népotisme, du favoritisme et de la corruption, d'accélérer les procédures et de contrôler les opérations...». Les lacunes et les insuffisances constatées, poursuit-il, «ne pourraient être comblées que par une série de mesures efficaces, dont la diffusion d'informations via le portail électronique dédié aux marchés publics, déjà opérationnel, l'élargissement de la concurrence loyale à tous les opérateurs économiques en matière de conclusion de marchés publics». En outre, indique-t-il, «ce texte de loi met sur un même pied d'égalité les entreprises

locales et les entreprises étrangères, en garantissant le libre accès aux marchés publics, l'équité dans le traitement des candidatures, en matière d'évaluation des offres, la sélection des opérateurs et la transparence des procédures». Le projet de loi prévoit aussi, poursuit-il, «le renforcement et la réactivation des différentes instances de contrôle spécialisées, le durcissement des peines contre les opérateurs et les agents publics impliqués dans la corruption, tout en prenant en compte le principe de dépenalisation de l'acte de gestion, prévue par l'avant-projet de loi relatif au Code pénal et celui relatif au Code de procédure pénale». Ce projet, ajoute-t-il, «encourage la société civile à s'impliquer dans le processus de passation des marchés publics, en lui permettant même d'émettre des réserves...». S'agissant du recours récurrent et non justifié à la conclusion d'avenants relatifs aux marchés publics, qui gèrent de fréquentes réévaluations des opérations d'investissement de l'État, il a souligné qu' «à l'origine de ce phénomène de réévaluation importante des opérations d'équipements, ayant causé des pertes au Trésor public, figure l'insuffisante maturation des projets».

Par conséquent, le gouvernement a révisé les procédures de maturation des projets à la faveur du décret exécutif n° 20-403 du 29 décembre 2020 fixant les conditions de maturation et d'inscription des programmes, dans le cadre de la réforme de la politique budgétaire fondée par la loi organique n° 18-15 du 2 septembre 2018, modifiée et complétée, relative aux lois de finances. Il a affirmé que «le cahier des charges peut être téléchargeable, à titre gratuit, via le portail électronique dédié aux marchés publics». En réponse à une interrogation sur l'élaboration d'un cahier des charges de type unifié, il a expliqué que «la direction des marchés publics a été chargée de moderniser les procédures de passation des marchés publics, des contrats de délégation de service public, des partenariats public-privé et d'autres actes publics». «La même structure devra également veiller à l'uniformisation des cahiers des charges», a-t-il soutenu, annonçant «l'unification prochaine des procédures, après achèvement des modalités liées à la promulgation et à l'adoption du projet de loi».



Des milliers de logements, des stations de dessalement, un hôpital pour grands brûlés, une cité médiatique...

Ces chantiers qui sculptent la Nouvelle Algérie

Place à l'action. Le président de la République descend sur le terrain

La capitale est actuellement quasiment débarrassée des maisons en tôle a déclaré, hier, à Alger le président de la République, qui a effectué une sortie dans trois wilayas du centre du pays.

Ce déplacement qui coïncide avec la célébration du 61e anniversaire de la fête de l'Indépendance et de la Jeunesse a concerné Alger, Tipaza et Boumerdès. Dans la dernière

halte de sa visite, le chef de l'État a posé la première pierre de la réalisation d'un immense projet immobilier public. Il s'agit de 14.442 logements du programme location-vente. Cet exceptionnel chantier sera réalisé entièrement par des entreprises algériennes. Outre la main d'oeuvre et l'ingénierie, les nouveaux logements seront locaux à 100%, puisque l'ensemble des matériaux entrant dans la production de ces logements sera fabriqué en Algérie. C'est là une prouesse que peu de pays de même niveau de développement peuvent égaler et une importante économie en devise forte. Plus que cela, ce gigantesque programme Aadl va contribuer à la dynamisation de la filière bâtiment et au-delà à toute la machine économique, au regard des nombreuses entreprises qui verront leurs carnets de commandes se remplir. Quand le bâtiment va, tout va. L'autre point important de la tournée algéroise du président de la République, la pose de la première pierre de l'ambitieux projet de Media City. Une fois réalisée, cette cité algérienne des médias est censée offrir un environnement professionnel à travers une dotation d'installations et d'équipements technologiques dans l'audiovisuel et la presse électronique, répondant aux standards internationaux. Media City sera implantée dans la commune de Ouled Fayet, dans la wilaya d'Alger. Elle abritera le siège de la télévision et de la radio publiques algériennes, ainsi que l'agence Algérie presse service et l'Agence nationale d'édition et de publicité.

Le président Tebboune a débuté sa visite à Boumerdès, où il a procédé à la pose de la première pierre du projet de construction de la station de dessalement d'eau de mer de cap Djinet, d'une capacité de 300 000 m³/jour. Il a, également, effectué une démarche similaire à Fouka, dans la wilaya de Tipasa, pour la station de dessalement implantée dans cette région. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a déclaré que la wilaya de Tizi Ouzou bénéficiera de ses propres usines de dessalement d'eau de mer. Il a souligné l'importance de réfléchir dès maintenant à l'implantation d'une usine de dessalement d'eau de mer à Azzefoun ou Tizirt. Le président Tebboune a déclaré: «Toutes les wilayas du pays participeront au programme des usines de dessalement d'eau de mer».

Dans la wilaya de Tipaza et plus précisément dans la commune de Fouka, le chef de l'État a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer «Fouka2». Cette station a une capacité de production de 300.000 m³/j. D'une étendue sur plus de 7 hectares, elle servira aux approvisionnements en eau potable des habitants de la partie Ouest de la capitale, la wilaya de Tipaza et une partie de la wilaya de Blida. Elle couvrira les besoins d'environ 3 millions de personnes en eau potable. En outre, le président Tebboune a révélé que la prochaine loi de finances comprendra une exonération fiscale de 80% pour les entreprises opérant dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, tout en exprimant sa reconnaissance aux compétences algériennes qui supervisent la réalisation de ces stations.

Poursuivant sa visite, le chef de l'État a inauguré l'hôpital pour grands brûlés à Zéralda, dans la wilaya d'Alger. Il convient de noter que cet hôpital porte le nom du défunt combattant, le Professeur Saïd Chibane. L'établissement est doté des derniers moyens et équipements médicaux qui garantissent les soins nécessaires aux cas de brûlures graves. Il dispose d'une capacité de 140 lits et est géré par un personnel médical et administratif compétent. Plus tôt dans la journée, le président de la République s'est rendu au Sanctuaire du Martyr, à Alger, pour rendre hommage aux martyrs de la Glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954. Le

président Tebboune a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et a récité la Fatiha du Saint Coran en mémoire des Chouhada de la Guerre de Libération nationale.



Le président Biden et son secrétaire d'état Blinken félicitent Tebboune La reconnaissance de Washington

Les USA ont toujours développé des relations de confiance avec l'Algérie.

Un message de vœux a été envoyé par le président des USA, Joe Biden, au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la célébration du 61^e anniversaire de la fête de l'Indépendance. Un autre message de vœux a été envoyé par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Antony Blinken, à son homologue, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf. Ces messages officiels émanant des hautes instances politiques des USA, renseignent sur le niveau atteint des relations algéro-américaines mais aussi le respect et la confiance dont fait l'objet l'Algérie en tant qu'État souverain qui se respecte au niveau international. L'occasion de la fête de l'indépendance vient de mettre à nu certains scénarii concoctés par des officines dont l'objectif était de polluer les rapports très anciens entre l'Algérie et les USA. Cette entreprise et manoeuvre scabreuse n'a pas pu trouver sa voie dans la perspective de créer une crise dans les relations algéro-américaines. La teneur du message envoyé par Joe Biden à Abdelmadjid Tebboune montre on ne peut mieux que les relations algéro-américaines gardent toujours leur niveau fondé sur le respect mutuel. À ce propos, le président américain, Joe Biden, a souligné dans son message adressé au chef de l'État, Abdelmadjid Tebboune que «la contribution du partenariat durable établi entre l'Algérie et les Etats- Unis, au renforcement de la paix et du progrès au bénéfice de nos deux peuples et des peuples du monde. Nous oeuvrons ensemble à relever les défis sécuritaires régionaux majeurs, y compris la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme», et d'ajouter qu' «il faut maintenir la cadence des relations bilatérales dans le but d'approfondir nos relations commerciales et économiques», a-t-il martelé. Le message du président US porte en lui des signes très forts quant au renforcement de la coordination bilatérale entre les deux pays, surtout que l'Algérie vient d'être élue en sa qualité de membre non permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans ce sens, le président Joe Biden a rappelé que «les Etats-Unis entendent oeuvrer de concert avec vous, dans le cadre du mandat de l'Algérie au Conseil de sécurité onusien à compter de l'année prochaine, au raffermissement des valeurs démocratiques communes, et à consolider la vision que nous partageons vis-à-vis du monde». La teneur du message coupe court à certaines idées négatives faisant état de la détérioration des relations algéro-américaines sur fond de crise et de conflit qui se déroule en Ukraine.

Des laboratoires dont l'objectif visait la déstabilisation de l'Algérie et à provoquer une rupture diplomatique entre les Etats-Unis et l'Algérie en recourant à la manipulation médiatique et parfois institutionnelle comme c'est le cas pour l'affaire des membres du Congrès américain qui demandaient des sanctions contre l'Algérie pour l'achat d'armes russes. Cette affaire qui coïncidait avec le déclenchement du conflit russo-ukrainien, a été instrumentalisée de la manière la plus sournoise pour diaboliser l'Algérie qui s'est démarquée par sa position vis-à-vis de ce conflit en s'abstenant de voter à l'Assemblée générale de l'ONU. Le sénateur républicain Marco Rubio qui était à la tête du groupe des sénateurs qui ont mené cette campagne contre l'Algérie, a justifié sa démarche en rappelant le contenu de la loi sur la lutte contre les adversaires de l'Amérique par les sanctions (Caatsa), adoptée par le Congrès en août 2017. Cette démarche cherchait à faire surtout dans la surenchère contre l'Algérie qui manifestait clairement ses positions de principe sur la question palestinienne et la vague de normalisation avec l'entité sioniste de la part des pays «voisins». La question du Sahara occidental et la position intangible de l'Algérie est pour beaucoup dans ce «tohu-bohu» mené par des membres du Congrès américain qui demandaient des sanctions contre l'Algérie pour l'achat d'armes russes. Les USA ont toujours développé des relations de confiance avec l'Algérie, surtout que l'Algérie avait été par le passé un intermédiaire sûr qui a réussi à régler l'affaire des otages américains détenus par l'Iran en 1979. La médiation algérienne arrange énormément les Etats-Unis dans sa démarche quant à l'évolution de la situation en Ukraine et les possibilités d'un règlement négocié où l'Algérie pourrait jouer le rôle de médiateur sûr et crédible dans le dégel de la crise en Ukraine.



Dialogue stratégique

Alger et Rome fortifient leurs relations

Les deux pays œuvrent pour l'édification d'un climat sécurisé et stable dans la région.

Forte d'une consolidation des échanges et partenariats économiques, la coopération algéro-italienne aborde une phase de renouvellement de l'engagement à poursuivre les actions pour la réalisation des objectifs stratégiques, notamment sur le terrain diplomatique et sécuritaire. Un rapprochement basé sur le traité d'amitié et de bon voisinage qui relie les deux pays depuis 20 ans, et qui tend à actualiser les visions communes, à la lumière des nouvelles données géostratégiques et de la nouvelle dynamique qui caractérise les relations entre les deux pays. C'est dans cette optique que la 2e session du Dialogue stratégique sur les relations bilatérales et les questions politiques et de sécurité globale s'est tenue à Alger, les 2 et 3 juillet 2023 sous la coprésidence du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Lounès Magramane, et le secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ricardo Guariglia. Le communiqué du ministère des Affaires étrangères, précise que «ce mécanisme bilatéral de coopération vient marquer la volonté partagée des hautes autorités des deux pays d'œuvrer en faveur de l'approfondissement et de la consolidation de la coopération bilatérale,

conformément au Mémorandum d'entente, signé à Alger, entre l'Algérie et l'Italie, le 5 décembre 2020, instituant ce Dialogue stratégique». Il y a lieu de souligner que cette évolution reflète clairement les résultats des actions et des interventions de la diplomatie algérienne sur la scène politique régionale et internationale. Les grandes manifestations politiques organisées par l'Algérie ces deux dernières années, le rôle joué dans les dossiers brûlants, et ses positions immuables sur les causes les plus nobles, telles que la question palestinienne et du Sahara occidental, ont contribué à conférer à l'Algérie une crédibilité sans faille.



Leur offre de pétrole baissera de 1,5 million de b/j en août Riyadh et Moscou serrent leurs vannes

L'Arabie saoudite a annoncé, hier, une prolongation de sa coupe de 1 million de b/j.

L'information était dans l'air. Concernant le royaume wahabite, notamment. Plusieurs représentants de membres de l'alliance Opep+, soit l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses partenaires de l'accord Opep+, ont indiqué s'attendre à voir les Saoudiens maintenir en août leurs coupes de production, initiées en juillet, avait rapporté, vendredi dernier, l'Agence Bloomberg. «Il semble qu'ils soient vraiment préoccupés par la mollesse de l'économie, qui pèse sur les prix. Nous sommes probablement au bas de la fourchette qu'ils jugent acceptable. Donc je ne suis pas surpris», avait surenchérit Michael Lynch, de Strategic Energy & Economic Research. Les Saoudiens sont passés à l'acte, hier. L'Arabie saoudite a annoncé lundi qu'elle prolongeait la réduction de sa production de pétrole d'un million de barils par jour, pour soutenir le prix du baril, en baisse. La réduction, qui a pris effet en juillet, se poursuivra en août et peut être prolongée au-delà de cette période, a indiqué l'agence de presse officielle du royaume, Saudi Press Agency (SPA), se basant sur une source du ministère de l'Énergie. «La source a confirmé que cette réduction volontaire additionnelle vient renforcer les mesures de précaution prises par les pays de l'Opep+ dans le but de soutenir la stabilité et l'équilibre des marchés pétroliers», a ajouté Saudi Press Agency. Il faut rappeler que l'Arabie saoudite a décidé, le 4 juin dernier, de retirer 1 million de barils par jour en juillet épaulée par d'autres membres de l'alliance qui ont annoncé poursuivre leurs coupes volontaires jusqu'à la fin de l'année 2024. L'Algérie, à titre d'exemple, de 48 000 barils par jour.

La Russie, elle, a décidé de prolonger jusqu'à fin décembre 2024 son programme de réduction de sa production de pétrole de 500 000 bpj, avait déclaré son vice-Premier ministre Alexandre Novak. Il faut savoir que l'Opep+ avait décidé de baisser sa production de 2 millions de barils par jour en octobre 2022, avant de récidiver le 3 avril avec une coupe supplémentaire de 1,6 million de barils par jour jusqu'à la fin de 2023. Nouveau coup de pouce, celui-ci inattendu, pour les prix du pétrole. La Russie a décidé, hier, de réduire ses exportations de pétrole brut de 500 000 barils par jour au mois d'août. Rien ne dit cependant si cette action des deux poids lourds du marché de l'or noir était concertée. «Les inquiétudes sur la croissance mondiale dominant le marché» et empêchent les prix de l'or noir de décoller, signalent les analystes de ANZ. Comment ont réagi les cours de l'or noir aux annonces, russe et saoudienne? L'enthousiasme qu'ils ont affiché en début de séance s'est par la suite estompé. Le baril de

Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre avançait de 15 cents à 15h45 pour s'échanger à 75,56 dollars. Son équivalent américain, le WTI, pour livraison en août gagnait pour sa part 0,03 cents à 70,72 dollars. Le rebond escompté ne s'est pas produit. Faut-il un autre tour de vis? La réponse pourrait provenir du séminaire qui se tiendra au siège de l'Opep, à Vienne, aujourd'hui et demain.



Le ministre des Finances devant les députés: «Simplifier la notion des marchés publics»

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présenté, mardi, devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi régissant les règles générales relatives aux marchés publics et facilitant l'accès aux marchés publics, notamment à travers la numérisation et la promotion de la production nationale. M. Faïd a précisé, lors de la séance de présentation, que le nouveau texte tend à «simplifier la notion des marchés publics à travers un cadre juridique clair, transparent et compréhensible par tous». Le projet de loi



«porte en lui le concept de la bonne gouvernance qui cadre avec l'opération de gestion des marchés publics tout en fixant la méthode de gestion des ressources budgétaires pour répondre aux besoins d'intérêt général. Cela repose essentiellement sur trois principes fondamentaux : le libre accès aux marchés publics, l'équité dans le traitement des candidatures et la transparence des procédures», a précisé le ministre. Le projet de loi «tient compte de l'évolution profonde de la situation économique du pays, à travers la promotion de l'outil de production nationale, les start-up, les petites entreprises et les micro-entreprises qui activent dans divers secteurs», a-t-il fait savoir. M. Faïd a indiqué que le texte prévoit également la création d'un portail électronique dédié aux marchés publics, expliquant que le recours aux transactions électroniques dans les marchés publics permettra aussi «de renforcer la transparence dans un secteur névralgique, mettant ainsi un terme au népotisme, au favoritisme et à la corruption», mais aussi d'accélérer les procédures et de contrôler les opérations.

Lutte contre la corruption

Dans le cadre de la lutte contre la corruption et abstraction faite des sanctions pénales ou des mesures coercitives, le projet de loi prévoit «l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie destiné aux responsables et aux agents publics participant à la conclusion, à l'exécution et au contrôle des marchés publics», selon le ministre. En matière de démarches, le texte de loi prévoit en outre que l'appel à la concurrence doit répondre aux procédures de demande d'offre ou à la procédure de négociation. «La demande d'offre représente la règle générale et la procédure de négociation, l'exception, (qui) peut être sous forme de procédure

de négociation directe ou de procédure de négociation après consultation», explique M. Faïd. Sont également prises en compte par le projet de loi les dispositions de conclusion en cas d'urgence liée à une crise sanitaire ou à des catastrophes technologiques ou naturelles, déclarées par les autorités compétentes. Dans le cadre des politiques publiques d'insertion professionnelle et d'emploi, notamment pour «les personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi», le texte prévoit «une clause sociale» pour faire des marchés publics un «levier» pour soutenir ces catégories. Est également prévue la création d'un «Conseil national des marchés publics», une instance d'arbitrage administratif indépendante, chargée d'émettre un avis sur les contentieux issus de l'exécution des marchés publics avec les opérateurs étrangers, à travers une commission pluridisciplinaire constituée notamment de cadres de l'Etat, de magistrats, de juges de la Cour des comptes et d'experts. Par ailleurs, dans son rapport préliminaire relatif à ce projet de loi, la Commission des finances et du budget de l'APN a fait état de l'introduction d'une série d'amendements de fond et de forme sur certains articles, dont un amendement qui encourage l'adoption du principe meilleur rapport qualité-prix au lieu de se contenter du prix unitaire dans l'octroi des marchés publics qui impacte négativement la qualité des projets.



Foncier économique : Facteur incitatif à l'investissement

L'accès au foncier industriel pour de nombreux investisseurs est de plus en plus facile, grâce notamment à la nouvelle loi qui vise à fixer les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique (industriel, touristique et urbain) relevant du domaine privé de l'État, destiné à la réalisation de projets d'investissements. La loi 18-22 relative à l'investissement accorde, en effet, d'importants avantages aux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers. L'accès au foncier économique figure justement parmi les priorités que les pouvoirs publics se sont engagés à améliorer. La nouvelle loi sur le foncier économique complète justement la loi sur l'investissement en offrant plus de garanties et de transparence aux investisseurs. L'octroi du foncier économique relève de la prérogative de la seule Agence algérienne pour la promotion de l'investissement (AAPI). Il est prévu également que les services de l'État fassent l'aménagement des terrains afin que les projets d'investissements se réalisent dans de bonnes conditions et ce, dans le respect des règles d'environnement et d'urbanisme. Joint par El Moudjahid, Mohamed Sayoud, expert algéro-allemand, conseiller en investissement, a salué "la décision prise par les pouvoirs publics", mais, il estime que "ce qui compte le plus, c'est



de la mettre en application dans de brefs délais". Car, a-t-il prétexté, "il y a des milliers d'investisseurs algériens, résidents en Algérie, ceux de la diaspora et des IDE qui attendent depuis des années, afin de réaliser leurs projets. Dans le domaine du Business et des affaires, le facteur "temps" est très important, car celui qui ne réalise pas son projet rapidement, ce dernier devient obsolète, révolu et non rentable", a-t-il argué. Il ajoute, dans ce sens qu' "Il y a diverses mesures qui sont bonnes, comme celle de l'AAPI, en tant que guichet unique ayant une plateforme numérique, afin de gérer tout ce qui est foncier économique et l'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux et autres, mais le principal pour moi, ayant plus que 30 ans d'expérience en Allemagne et dans d'autres pays, ce qui compte le plus c'est la création rapide de 1 ou 2 millions de PME-PMI dans au maximum 24 mois". Ceci dit, d'après la nouvelle loi sur l'investissement, il y aura une sélection pour l'octroi du foncier, selon divers critères, il faut, ainsi, songer au renforcement du nombre de bénéficiaires et créateurs d'emplois et de richesses, afin de diversifier notre économie et du coup, garantir une vraie croissance à deux chiffres. La solution réelle pour libérer réellement l'investissement et faire comme partout dans le monde, en mettant fin aux spéculateurs, et laisser la chance à tout le monde d'investir, c'est d'octroyer les parcelles importantes pour les promoteurs immobiliers, soit gratuitement ou à des prix très raisonnables pour construire des zones industrielles "clés en mains" avec hangars prêts pour la location et paiement mensuel du loyer, a recommandé cet économiste. Ceci va "encourager des centaines de milliers d'investisseurs d'être producteurs de divers produits en Algérie, ce qui va générer rapidement des millions d'emplois, de la richesse, réduire l'importation et pouvoir arriver, dans 3 ans, à exporter pour plus que 20 milliards USD par an, ce qui cadre avec l'objectif du programme du Président de la République" , a-t-il recommandé.



Projet de loi sur l'octroi du foncier économique : le cahier des charges fin prêt.

Le cahier des charges relatif aux modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement a été finalisé, et devra être soumis prochainement aux partenaires pour enrichissement, a indiqué le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Le ministre répondait aux préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une plénière présidée, lundi, par le vice-président de l'Assemblée, Moundir Bouden, consacrée au débat du texte de loi définissant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique appartenant au domaine privé de l'Etat, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. «Le cahier des charges définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement est fin prêt, et devra être soumis prochainement aux partenaires concernés pour examen et amendement en vue d'enrichir son contenu et améliorer les mécanismes et procédures d'octroi du foncier», a précisé M. Faïd. «Les clauses du cahier des charges doivent être respectés par les investisseurs durant la période de réalisation des projets et même après la conversion de la concession en cession, qui s'effectue sur la base des prix réels du marché foncier local en vigueur pendant la période d'octroi de la concession avec déduction des redevances versées, afin de préserver la vocation

économique du foncier octroyé», a-t-il encore expliqué. La présentation de ce projet de loi a pris du retard en raison des mesures incitatives audacieuses qu'ils prévoit, lesquelles devaient être traitées sur tous les aspects pour élargir le champ de débat, a indiqué M. Faïd, qualifiant le nouveau texte de «jalon supplémentaire qui vient s'ajouter à la nouvelle approche de dimension économique et de développement initiée par l'Etat pour améliorer le climat d'investissement et le rendre plus attractif et efficace». Et d'ajouter que le projet de loi «permettra aux investisseurs de bénéficier d'un environnement basé sur les principes de transparence et d'égalité, mais également de surmonter les difficultés potentielles lors de la réalisation de leurs projets d'investissement». Concernant l'exclusion des terrains sylvicoles du champ d'application de cette loi, le ministre a expliqué que «cette catégorie de terrains relève des domaines publics et sont régis par un texte de loi spécial. Les terrains destinés à l'investissement relèvent, quant à elles, des domaines privés de l'Etat. Idem pour le foncier agricole et les biens communaux qui sont soumis à un dispositif juridique spécifique».

«Le ministère de l'Intérieur a élaboré un avant-projet de loi portant code de la commune qui aborde les modalités de gestion des biens communaux», a-t-il fait observer. Répondant aux préoccupations exprimées par les députés sur la récupération du foncier économique, M.Faïd a relevé que le gouvernement avait mené, parallèlement à l'élaboration de ce projet de loi, «une opération de recensement des actifs immobiliers en excédant et non exploités appartenant aux Entreprises publiques économiques (EPE)». Cette démarche, a-t-il expliqué, vise à récupérer ces actifs pour renforcer le patrimoine foncier économique, précisant que des commissions de wilaya, et une commission interministérielle avaient été chargées de l'opération. «L'Etat a entamé des actions en justice à l'encontre de tous les investisseurs qui n'honorent pas leurs engagements contractuels», a-t-il fait savoir, faisant état d'importantes superficies récupérées dans le cadre de ces actions.



Bourse d'Alger: Hausse de 187% de la valeur des transactions en juin

La valeur des transactions à la Bourse d'Alger a augmenté de 187% en juin dernier par rapport au mois de mai, indique le rapport mensuel de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV).

Selon ce rapport, récemment publié, l'activité de la salle des marchés de la Bourse d'Alger a connu une hausse au cours du mois de juin, avec un montant de transactions de 26,67 millions DA, contre 9,27 millions DA en mai.

Le volume des échanges a également augmenté, passant de 9.089 actions en mai à 12.977 actions en juin, enregistrant ainsi une augmentation de 42%, selon la même source.

Et de préciser que la Bourse d'Alger a enregistré les plus fortes hausses de performance parmi les bourses arabes au cours du premier trimestre de 2023, atteignant un taux de 14% par rapport au dernier trimestre de l'année précédente, d'après le bulletin trimestriel du Fonds monétaire arabe (FMA).

Pr Chenane, enseignant d'économie à l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou : «La politique du tout État avait fragilisé le développement économique».

L'économie nationale a connu, depuis 1962 à ce jour, plusieurs mutations imposées majoritairement par différentes conjonctures. Au lendemain du recouvrement de notre indépendance, l'Algérie a opté pour des raisons stratégiques pour une économie dirigée par l'Etat en passant par les différentes nationalisations ayant touché plusieurs sociétés de différents secteurs. Durant cette période, il y a eu essentiellement la remise entre les mains de l'Etat de tous les biens laissés vacants par les colons et c'est ainsi que la propriété collective des moyens de production a été instaurée comme principe économique socialiste. «La mise en place des modèles de développement d'inspiration soviétique a été, certes, un choix adapté à ce contexte, mais la mise en œuvre des différents plans de développement n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Ceci est illustré par la politique de l'industrialisation, mise en place dans les années 1970 », a expliqué le professeur Arezki Chenane, enseignant d'économie à l'université Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou. Précisant que durant cette période, l'Algérie a mis en place une infrastructure industrielle des plus importantes en Afrique, le choix des grandes entreprises publiques économiques a été audacieux puisqu'il n'y avait pas eu formation de managers dans le domaine pour hisser ce tissu économique vers un niveau de croissance et de développement tant espéré». Durant cette période post-indépendance, c'est l'Etat qui était l'architecte du développement et par conséquent détenteur d'un quasi-monopole de toute la sphère économique. Cette politique du «tout Etat» a fragilisé le développement économique puisque l'Algérie est restée dépendante du pétrole et des importations. Sur le plan social, l'Etat s'est occupé essentiellement de la prise en charge des besoins élémentaires des citoyens pour l'accès aux utilités de base», selon l'économiste. L'effondrement des cours du pétrole a contraint l'Algérie à amorcer des réformes économiques structurelles visant à faire face à cette baisse drastique des prix sur le marché mondial, qui a eu comme impact direct le ralentissement des opérations inscrites dans les différents plans. Pour faire face à cette nouvelle conjoncture, les différents gouvernements ont lancé des réformes sur tous les plans, centrées dans le cadre de «la rénovation économique». De ce fait, il est mis en place surtout un plan d'urgence, permettant de réduire les pénuries constatées, qui est affecté aux entreprises publiques qui détenaient le monopole de réduire ces pénuries, a observé le même professeur, en constatant néanmoins que les besoins domestiques n'étaient pas satisfaits par une production locale mais toujours par l'importation ; ce qui a généré des balances des paiements déficitaires. Selon Chenane, «cette situation a conduit l'Algérie vers des réformes globales imposées par la conjoncture internationale, mais aussi nationale, avec surtout de la déréglementation, désintermédiation et du décloisonnement imposés par la mondialisation mais aussi sur le plan interne ; l'Algérie étant plongée dans une crise multidimensionnelle». Le déficit chronique enregistré par les

entreprises publiques conjugué à un déficit extérieur a imposé à l'Algérie des réformes sur les plans économique, politique et social dans un contexte de bouleversements multiples tant au niveau national qu'international, a-t-il par ailleurs affirmé. «Comme ces réformes ont été engagées dans un contexte de rééchelonnement de la dette publique avec le plan d'ajustement structurel qui l'accompagnait, l'Algérie a, à cet effet, dû passer toutes ces réformes dans la douleur en raison des impositions du FMI», dira M Chenane. Le retour de la stabilité durant les années 2000 a permis au pays de renouer avec la relance économique. Cette période a été une étape importante de l'Algérie indépendante en raison du retour de la stabilité via le projet de la concorde civile et de la réconciliation nationale engagé pour arrêter l'effusion du sang des Algériens et relancer l'activité économique nationale. «Cela a été matérialisé par des plans de relance économique qui ont permis de réaliser des projets d'investissement relatifs aux infrastructures de base dont avait besoin le pays. Ces plans ont été réalisés grâce à l'embellie financière due à la flambée des cours pétroliers», a assuré le professeur, en soulignant que «durant cette période, nous avons enregistré des taux de croissance positive et des balances de paiements positives grâce à l'envolée des cours de pétrole. La relance de l'économie est poursuivie jusqu'à nos jours grâce à la batterie de réformes engagées par le gouvernement, sur orientation du Président de la république, Abdelmadjid Tebboune, déterminé à sortir l'économie nationale de sa dépendance aux hydrocarbures. Plusieurs réformes des systèmes financiers, bancaires et des lois régissant l'investissement, le foncier industriel, sont engagées par le Président depuis son élection à la tête de l'Etat à l'effet de booster l'action du développement économique du pays et le sortir de sa dépendance au pétrole. Fait marquant, malgré toutes ces mutations qu'a connues l'économie nationale depuis l'indépendance, le caractère social de l'Etat algérien, principe sacré hérité de la Glorieuse révolution de Novembre 1954, a été toujours préservé même durant les pires conjonctures économiques difficiles traversées par le pays et les réformes multiples engagées dans des situations particulièrement difficiles.



Octroi du foncier économique : Les facilitations et avantages dans le projet de loi.

Très attendues, les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement sont déterminées. Des facilitations et des avantages aux investisseurs sont annoncés.

« Le cahier des charges définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement est fin prêt. Il devra être soumis prochainement aux partenaires concernés pour examen et amendement en vue d'enrichir son contenu et améliorer les mécanismes et procédures d'octroi du foncier ». C'est ce qu'a affirmé le ministre des Finances, Laaziz Faid qui répondait aux préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN).

« Les clauses du cahier des charges doivent être respectées par les investisseurs durant la période de réalisation des projets et même après la conversion de la concession en cession, qui s'effectue sur la base des prix réels du marché foncier local en vigueur pendant la période d'octroi de la concession avec déduction des redevances versées, afin de préserver la vocation économique du foncier octroyé », a expliqué le ministre, lequel a évoqué le motif du retard qu'a pris la présentation de ce projet de loi.

Selon lui, c'est dû aux mesures « incitatives audacieuses » que prévoit ce projet de loi, lesquelles devaient être traitées sur tous les aspects pour élargir le champ de débat, qualifiant le nouveau texte de « jalon supplémentaire qui vient s'ajouter à la nouvelle approche de dimension économique et de développement initiée par l'Etat pour améliorer le climat d'investissement et le rendre plus attractif et efficace ».

Le projet de loi permettra aux investisseurs de bénéficier d'un environnement basé sur les principes de transparence et d'égalité, mais également de surmonter les difficultés potentielles lors de la réalisation de leurs projets d'investissement, selon les précisions de M. Faid, lequel a en outre signalé l'exclusion des terrains sylvicoles du champ d'application de cette loi. « Cette catégorie de terrains relève des domaines publics et sont régis par un texte de loi spécial.

Les terrains destinés à l'investissement relèvent, quant à eux, des domaines privés de l'Etat. Idem pour le foncier agricole et les biens communaux qui sont soumis à un dispositif juridique spécifique », a-t-il indiqué, notant que le ministère de l'Intérieur a élaboré un avant-projet de loi portant code de la commune qui aborde les modalités de gestion des biens communaux.

Interrogé sur la récupération du foncier économique, le ministre des Finances a relevé que le gouvernement avait mené, parallèlement à l'élaboration de ce projet de loi, une opération de recensement des actifs immobiliers en excédant et non exploités appartenant aux Entreprises publiques économiques (EPE). L'objectif étant de récupérer ces actifs pour renforcer le patrimoine foncier économique.

« L'Etat a entamé des actions en justice à l'encontre de tous les investisseurs qui n'honorent pas leurs engagements contractuels », a-t-il fait savoir, faisant état d'importantes superficies récupérées dans le cadre de ces actions.

Dans le même sillage, le a affirmé que « le nouveau projet de loi attache une importance à la facilitation de la concrétisation des projets d'investissement accordés dans le cadre des législations antérieures, en chargeant les walis d'en superviser l'assainissement par la création de commissions compétentes de wilaya, tout en permettant à ces projets de bénéficier pleinement, après leur réalisation et leur entrée en exploitation, de la conversion de concession en cession ».

Comment se fera l'octroi du foncier ?

La procédure d'octroi du foncier économique consiste, selon le ministre, à soumettre une demande sur la plateforme numérique de l'investisseur, gérée par l'Agence algérienne de

promotion de l'investissement (AAPI), laquelle sera traitée par le Guichet unique qui regroupe différents secteurs concernés par l'investissement.

« L'évaluation des projets repose sur une grille d'évaluation comprenant les indicateurs d'efficacité de l'investisseur en termes de disponibilité de la liquidité suffisante pour le lancement du projet, en prenant en ligne de compte l'avancement de son projet, et s'il n'a pas manqué à ses obligations dans d'autres projets », a précisé le ministre.

L'AAPI délivre une décision provisoire jusqu'à l'expiration des délais de recours devant la Haute commission nationale des recours liés à l'investissement. Cela en cas d'approbation du projet, selon les explications du ministre, affirmant que la décision autorisant l'attribution de la concession à l'investisseur deviendra définitive après épuisement des délais de recours. Un acte de concession au profit de l'investisseur sera ainsi établi par les services compétents du Domaine de l'Etat. Cet acte de concession peut cependant être résilié en cas de non-respect par les investisseurs des clauses du cahier des charges devant les tribunaux.



Finance islamique : La Badr initie plusieurs agences

La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), va lancer la finance islamique au niveau de plusieurs agences locales, sur l'ensemble du territoire national, selon un communiqué de cette banque publique.

Il en agit de l'agence de Damous et Kolea, dans la wilaya de Tipaza, l'agence de Dellys et Boudouaou dans la wilaya de Boumerdes, l'agence d'Ain Bessam dans la wilaya de Bouira, l'agence de Chelghoum Laïd dans la wilaya de Mila et l'agence de Ngaous dans la wilaya de Batna, ajoute le communiqué.

Le communiqué a également expliqué que cet événement, qui coïncide avec la célébration du 61ème anniversaire de l'indépendance, « s'inscrit dans le cadre des directives des pouvoirs publics visant à développer le système financier et à diversifier ses produits et services ».

Ainsi, le nombre d'agences de la « Badr Banque » commercialisant des produits bancaires islamiques, passera à plus de soixante réseaux et agences répartis dans toutes les wilayas du pays.

Dans le communiqué, la banque précise que les produits commercialisés par ces guichets sont « conformes aux enseignements de la charia islamique » et « certifiés par le Conseil islamique suprême ».

Pour information, ces produits s'adressent à l'ensemble de la clientèle des particuliers, professionnels et institutionnels et se répartissent en deux grandes catégories, c'est-à-dire, les produits d'épargne et d'investissement et les produits de financement.

Bourse d'Alger : La valeur des transactions en hausse de 187% en juin

La valeur des transactions à la Bourse d'Alger a augmenté de 187% en juin dernier par rapport au mois de mai, indique le rapport mensuel de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV). Aussi, une hausse au cours du mois de juin a été enregistrée, avec un montant de transactions de 26,67 millions DA, contre 9,27 millions DA en mai. Le volume des échanges a également augmenté, passant de 9.089 actions en mai à 12.977 actions en juin, enregistrant ainsi une augmentation de 42%.

Rappelons que la Bourse d'Alger s'est vu accréditée d'une note spéciale, enregistrant les plus fortes hausses de performance parmi les bourses arabes au cours du premier trimestre de 2023, atteignant un taux de 14% par rapport au dernier trimestre de l'année précédente, d'après le bulletin trimestriel du Fonds monétaire arabe (FMA).

Lutte contre la fuite des capitaux : Des efforts supplémentaires pour plus d'efficacité

«Sur le plan du droit interne la politique fiscale algérienne commence à s'apercevoir du danger de l'ouverture massive sur le commerce international, elle commence à réserver l'arme juridique afin de freiner les fuites de capitaux vers l'étranger», affirme Dr. Tidjane Nesrine, de l'Université Oran 2. La procédure du rescrit fiscal, l'obligation de souscription de déclaration pour les transferts des fonds vers l'étranger, la documentation justificative des prix de transferts ... «sont toutes des instruments de contrôle soutenant la protection des capitaux».

Cette protection, indique l'universitaire, «semble toutefois insuffisante par rapport aux autres pays la loi chinoise relative à l'imposition des sociétés incluait un chapitre entier qui régit uniquement la fiscalité internationale et les prix de transfert».

Le cadre juridique interne quelque soit sa performance «reste incapable d'envisager une évasion fiscale à caractère transfrontalière, il est donc nécessaire de consolider les moyens de contrôle interne par la coopération fiscale internationale».

La politique fiscale algérienne, ajoute Dr. Tidjane, «n'adopte jusqu'à présent cette coopération qu'à travers les conventions bilatérales de double imposition et de lutte contre

l'évasion et la fraude fiscale avec un réseau de conventions limitées à trente quatre conventions seulement sur 197 Etats dont la plus part des pays européenne classés comme paradis fiscaux ne figurent pas parmi les pays signataire de convention bilatérale avec l'Algérie » .

La majorité des conventions bilatérales «n'admette que le renseignement sur demande.

L'échange de renseignement d'office n'est admis qu'avec la France, l'Ukraine et la Belgique tandis que l'échange de renseignement spontané n'est adopté qu'avec la Belgique ».

La convention multilatérale d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et les autres accords multilatéraux «sont très efficace pour les Etats ayant la capacité de dialogué et de faire des échanges mais l'Algérie n'ont ratifie aucune ».



Tebboune annonce l'exonération de 80% pour toutes les entreprises 5 juillet 2023, une journée de commémoration et d'exception.

La journée d'hier était très chargée. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé au cours de cette journée commémorative du 61ème anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie à la pose de la première pierre de deux projets de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer à Cap Djinet (Boumerdès), et à Fouka (Tipasa) ainsi qu'à l'inauguration de l'hôpital des grands brûlés à Zeralda (Alger). Il a réaffirmé, au cours de cette journée d'exception marquée par une visite d'inspection inédite de plusieurs projets de développement, l'engagement de l'Etat à mettre les bouchées doubles pour atteindre ses objectifs socio-économiques.

D'importantes mesures ont été prises et seront prises, a-t-il indiqué, en vue de soutenir l'investissement dans le dessalement d'eau de mer, un enjeu essentiel pour l'avenir, visant à renforcer la croissance économique du pays et à garantir le bien-être social à la fois dans l'immédiat, le moyen et le long terme.

Il a annoncé, dans ce sillage, que « la prochaine loi de Finances prévoit des exonérations de 80% pour toutes les entreprises qui activent dans le domaine du dessalement d'eau de mer ». De quoi stimuler l'investissement dans le secteur. Après s'être recueilli, hier matin, au Sanctuaire des Martyrs (Alger) à la mémoire des martyrs de la Glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954, à l'occasion de la célébration du 61e anniversaire de la fête de l'Indépendance et de la jeunesse et avoir déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative, le Président Tebboune s'est rendu à Boumerdès, où il a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Djinet. Il a insisté, sur place, sur la nécessité « de réfléchir dès à présent à la réalisation d'autres stations de dessalement d'eau de mer dans les villes littorales d'Azeffoune et de Tizirt »,

rappelant, l'impératif d'implanter des stations de dessalement d'eau de mer dans chaque wilaya du pays afin de régler le problème d'approvisionnement de la population en eau potable. Il a affirmé le souci de l'Etat à relever le défi du changement climatique, dont la sécheresse qui a des incidences désastreuses sur le secteur agricole et industriel. La réalisation de cette station d'eau de mer s'inscrit dans le cadre du plan de développement initié par le Président Tebboune pour la période 2022-2024 qui « prévoit la réalisation de cinq stations similaires dans les wilayas d'Oran, de Béjaïa, d'El Tarf, de Boumerdès et de Tipasa, d'une capacité de 300.000 m³ par jour pour chaque station ». L'usine de dessalement d'eau de mer « fait partie des stations les plus importantes qui seront réalisées à travers le pays, avec une capacité de production devant atteindre 300.000 m³ par jour », a rapporté l'Agence presse services (APS), citant les explications des responsables du projet.



Projet de loi sur l'octroi du foncier économique: Le cahier des charges fin prêt.

Le cahier des charges relatif aux modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement a été finalisé, et devra être soumis prochainement aux partenaires pour enrichissement, a indiqué le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Le ministre répondait aux préoccupations des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une plénière présidée, lundi, par le vice-président de l'Assemblée, Moundir Bouden, consacrée au débat du texte de loi définissant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique appartenant au domaine privé de l'Etat, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. «Le cahier des charges définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement est fin prêt, et devra être soumis prochainement aux partenaires concernés pour examen et amendement, en vue d'enrichir son contenu et améliorer les mécanismes et procédures d'octroi du foncier», a précisé M. Faïd. «Les clauses du cahier des charges doivent être respectées par les investisseurs durant la période de réalisation des projets et même après la conversion de la concession en cession, qui s'effectue sur la base des prix réels du marché



foncier local en vigueur pendant la période d'octroi de la concession avec déduction des redevances versées, afin de préserver la vocation économique du foncier octroyé», a-t-il encore expliqué.

La présentation de ce projet de loi a pris du retard en raison des mesures incitatives audacieuses qu'il prévoit, lesquelles devaient être traitées sur tous les aspects pour élargir le champ de débat, a indiqué M. Faïd, qualifiant le nouveau texte de «jalon supplémentaire qui vient s'ajouter à la nouvelle approche de dimension économique et de développement initiée par l'Etat pour améliorer le climat d'investissement et le rendre plus attractif et efficace». Et d'ajouter que le projet de loi «permettra aux investisseurs de bénéficier d'un environnement basé sur les principes de transparence et d'égalité, mais également de surmonter les difficultés potentielles lors de la réalisation de leurs projets d'investissement». Concernant l'exclusion des terrains sylvicoles du champ d'application de cette loi, le ministre a expliqué que «cette catégorie de terrains relève des domaines publics et est régie par un texte de loi spécial. Les terrains destinés à l'investissement relèvent, quant à elles, des domaines privés de l'Etat. Idem pour le foncier agricole et les biens communaux qui sont soumis à un dispositif juridique spécifique». «Le ministère de l'Intérieur a élaboré un avant-projet de loi portant code de la commune qui aborde les modalités de gestion des biens communaux», a-t-il fait observer. Répondant aux préoccupations exprimées par les députés sur la récupération du foncier économique, M. Faïd a relevé que le gouvernement avait mené, parallèlement à l'élaboration de ce projet de loi, «une opération de recensement des actifs immobiliers en excédant et non exploités appartenant aux Entreprises publiques économiques (EPE)». Cette démarche, a-t-il expliqué, vise à récupérer ces actifs pour renforcer le patrimoine foncier économique, précisant que des commissions de wilaya et une commission interministérielle avaient été chargées de l'opération. «L'Etat a entamé des actions en justice à l'encontre de tous les investisseurs qui n'honorent pas leurs engagements contractuels», a-t-il fait savoir, faisant état d'importantes superficies récupérées dans le cadre de ces actions. Dans le même sillage, M. Faïd a affirmé que «le nouveau projet de loi attache une importance à la facilitation de la concrétisation des projets d'investissement accordés dans le cadre des législations antérieures, en chargeant les walis d'en superviser l'assainissement par la création de commissions compétentes de wilaya, tout en permettant à ces projets de bénéficier pleinement, après leur réalisation et leur entrée en exploitation, de la conversion de concession en concession». La procédure d'octroi du foncier économique consiste, selon le ministre, à «soumettre une demande sur la plateforme numérique de l'investisseur, gérée par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), laquelle sera traitée par le Guichet unique qui regroupe différents secteurs concernés par l'investissement, y compris les trois agences en charge de l'aménagement. L'évaluation des projets repose sur une grille d'évaluation comprenant les indicateurs d'efficacité de l'investisseur en termes de disponibilité de la liquidité suffisante pour le lancement du projet, en prenant en ligne de compte l'avancement de son projet, et s'il n'a pas manqué à ses obligations dans d'autres projets».

En cas d'approbation, «l'AAPI délivre une décision provisoire jusqu'à l'expiration des délais de recours devant la Haute commission nationale des recours liés à l'investissement. La décision autorisant l'attribution de la concession à l'investisseur deviendra définitive après épuisement des délais de recours. Sur la base de cette décision, les services compétents du Domaine de l'Etat établissent l'acte de concession au profit de l'investisseur», selon M. Faïd. Le ministre a, en outre, souligné que «l'acte de concession est résilié en cas de non-respect par les investisseurs des clauses du cahier des charges devant les tribunaux, et ce, conformément au principe juridique selon lequel "les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits" (Pacta sunt servanda)».

النشروفي
إخبارية وطنية

وزير المالية يطمئن النواب بشأن قانون الصفقات العمومية الجديد

«أقصى العقوبات ضد المتورّطين في الفساد مقابل حماية المُسيّرين»



طمأن وزير المالية لعزیز فايد، نواب المجلس الشعبي الوطني، بأن القانون المحدد للصفقات العمومية الجديد، المتواجد على طاولة المجلس، يحمل جانبين، إذ أنه يكرّس من جهة، تفعيل مختلف الجهات الرقابية المختصة، ويشدّد العقوبات على المتورّطين في أعمال فساد، إلا أنه بالمقابل، يراعي مبدأ رفع التجريم عن أفعال التسيير التي نصت عليها مختلف تعليمات رئيس الجمهورية. وحسب ردّ الوزير الثلاثاء ليلا على النواب، يتضمّن مشروع القانون الجديد عدّة خطوات للرقمنة، على غرار البوابة الرقمية، التي تعدّ فضاء واسعا لجميع المصالح المتعاقدة والمتعاملين الاقتصاديين في مجال الصفقات العمومية ولكل المهتمين لاسيما مختلف أطراف المجتمع المدني، إذ إنها تهدف إلى السماح بنشر وتبادل الوثائق والمعلومات المتعلقة بالصفقات العمومية وكذلك إبرام الصفقات العمومية بالطريقة الإلكترونية.

وحسب الوزير، من إيجابيات التعامل الإلكتروني في مادة الصفقات العمومية، تعزيز الشفافية في قطاع حساس، يقضي على المحاباة والمحسوبية والرشوة، وتسريع وتيرة الإجراءات والتدقيق في العمليات وتوفير الوقت والجهد والمال، وهذا من خلال القضاء على الاتصال المباشر بين مختلف المتدخلين في هذا المجال.

وشدّد فايد على أنه طبقاً لمبدأ الشفافية المنصوص عليه في نص المشروع التمهيدي للقانون، يجب على المصلحة المتعاقدة أن تضع بداية كل سنة مالية، برنامجاً تقديرياً لمشاريع الصفقات العمومية التي سيتم الانطلاق فيها خلال السنة المالية المعنية، والصفقات العمومية الممنوحة خلال السنة المالية السابقة، والتي ستساعد في تحسين ظروف إعداد العروض، وبروز المؤسسات الصغيرة جداً والمصغرة، وفتح مجال المنافسة واسعاً.

وأضاف الوزير: "يجب أن تكون معايير اختيار المتعامل المتعاقد ووزن كل منها، مرتبطة بموضوع الصفقة وغير تمييزية، مذكورة إجبارياً في دفتر الشروط الخاص بالدعوة للمنافسة"، إذ يجب حسب، أن يكون نظام تقييم العروض التقنية متلائماً مع طبيعة كل مشروع وتعقيده وأهميته، واستناداً عليه، تخصص مشاريع الصفقات العمومية للمتعهد الذي يقدم أحسن عرض من حيث المزايا الاقتصادية وبخصوص المادة 109 من مشروع القانون المتعلقة بالإحالة على التنظيم، قال الوزير إن النصوص التنظيمية المتعلقة بمشروع هذا القانون، قد تم إعداد النسخة الأولى لها، وسيتم إرسال هذه النصوص التنظيمية إلى الأمانة العامة للحكومة، قصد الدراسة وضبط الصيغة النهائية بعد التشاور مع جميع القطاعات، وهذا فور صدور مشروع القانون المحدد للقواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية، وهذا تطبيقاً لنص المادة 141 من الدستور التي تنص على أنه يندرج تطبيق القوانين في المجال التنظيمي التطبيقية لمشروع القانون سنتناول الذي يعود للوزير الأول، مع العلم أنه وجب التنبيه إلى أن [النصوص](#) بالتفصيل جميع الإجراءات التطبيقية للقواعد العامة المتعلقة بالصفقات العمومية.

الشروق
إخبارية وطنية

رؤساء اللجان يستعرضون حصيلة السنة التشريعية

تقارير عن بعثات استعلامية تخص 9 وزارات على طاولة البرلمان

يستعرض رؤساء اللجان البرلمانية بداية من الأحد، حصيلة نشاطهم خلال الدورة البرلمانية الحالية أمام رئاسة المجلس الشعبي الوطني، من خلال تقديم تقارير دقيقة عن القرارات والمشاريع التي تم تمريرها وأخرى قيد الدراسة، إضافة إلى تقارير بعثات استعلامية ولجان التحقيق والتحري والتي مسّت 9 قطاعات خلال سنة 2023 وألزم رئيس الغرفة السفلى للبرلمان إبراهيم بوغالي، رؤساء اللجان البرلمانية بتسليم حصائل نشاطهم خلال الدورة البرلمانية الحالية لعرضها على التقييم السنوي أمام مكتب المجلس، خاصة وأن الدورة تاختتمت يوم 15 جويلية الجاري التشريعية الثانية للمجلس الشعبي الوطني وسيكون رؤساء اللجان المغادرين لمناصبهم في إطار عملية تجديد الهياكل بالغرفة السفلى للبرلمان،

ككل سنة، مطالبين بإعداد تقارير دقيقة حول نشاط كل لجنة برلمانية بداية من مشاريع القوانين التي ناقشتها مُرورا بجلسات الاستماع المخصصة للوزراء ومسؤولي المؤسسات العمومية والخاصة وصولا إلى تقييم الخرجات الاستعلامية ولجان التحقيق في الولايات وتعد التقارير المُعدة من قبل مسؤولي اللجان البرلمانية أداة لتقييم العمل النيابي خلال دورة كاملة يقاس من خلالها مدى نشاط كل لجنة برلمانية، خاصة وأن كل واحدة منها محسوبة على تيار حزبي معين بالغرفة
السفلى للبرلمان

كما أن التقييم السنوي يُحدد ما تم انجازه وما لم ينجز خلال الدورة التشريعية الثانية، ويكون أيضا بمثابة الورقة التي يستند عليها رؤساء وأعضاء اللجان الجُدد خلال الدورة المقبلة ويتضمن التقرير النهائي الذي ينتظر رفعه إلى رئاسة المجلس، مخرجات عن النشاطات الاستعلامية ولجان التحري المنصبة على مستوى بعض اللجان البرلمانية، والتي شملت خلال الدورة الحالية أزيد من 9 وزارات على رأسها الصحة، المالية، الصناعة والتجارة وحسب التقارير المعدة من قبل مكتب المجلس، فقد تم تنظيم ما يزيد عن 10 خرجات استعلامية مسّت العديد من القطاعات الحساسة على غرار الصناعة، إذ نظمت لجنة الشؤون الاقتصادية خرجة استعلامية للولايات استهدفت المناطق الصناعية والولايات ذات الطابع الاقتصادي والصناعي بالدرجة الأولى، وبعثة أخرى نحو الشركات العمومية والمصانع المتوقّفة عن النشاط منذ عقود من الزمن، من أجل إعداد تقارير حول وضعية هذه المؤسسات والمناطق ونفس الشيء بالنسبة للجنة الصحة والعمل، التي نظمت عدة خرجات استعلامية للولايات الجنوبية للوقوف على وضعية المؤسسات الصحية العمومية على وجه الخصوص، وكذلك الأمر بالنسبة للجنة المالية التي نظمت هي الأخرى خرجات ميدانية للوقوف على وضع قطاع التأمينات في البلاد والضرائب.

ويشمل التقييم أيضا مشاريع القوانين التي تم دراستها على مستوى اللجان والتي تدخل ضمن عملية التقييم السنوي

ومعلوم، أن الدورة البرلمانية الثانية تسدل ستارها خلال 10 أيام بطلب من الحكومة، نظرا إلى حجم المشاريع العالقة والنصوص التشريعية التي مست كافة القطاعات على غرار القضاء والاقتصاد والسياسة والجماعات المحلية، والتي ترمي إلى رفع الفرامل عن القضايا العالقة وإعادة بعث المشاريع المعطلة وتسهيل الإجراءات القضائية وتحسين مستوى معيشة المواطن وضمان المزيد من الحريات

دفتر شروط منح العقار الاقتصادي جاهز

أعلن وزير المالية، عبد العزيز فايد، الانتهاء من إعداد دفتر الشروط الخاص بكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة والموجه لإنجاز مشاريع استثمارية في انتظار عرضه قريبا على الشركاء لإثرائه.

احترام “نوه فايد في رده على انشغالات أعضاء المجلس الشعبي الوطني، أمس بضرورة بنود هذا الدفتر من طرف المستثمرين خلال مدة انجاز المشاريع وحتى بعد عملية تحويل الامتياز إلى تنازل التي تتم على أساس الأسعار الحقيقية للسوق العقارية المحلية المعمول بها خلال فترة منح الامتياز مع خصم الأتوى المسددة، بغية الحفاظ على الوجهة الاقتصادية للعقار الممنوح

وبالمناسبة أشار الوزير إلى أن عرض مشروع هذا القانون جاء متأخرا نظرا لتضمنه إجراءات تحفيزية جريئة كان لابد من تناولها على جميع الأصعدة وتوسيع النقاش والعرض فيها.

واعتبر الوزير دفتر الشروط “لبنة أخرى في المقاربة الجديدة ذات البعد الاقتصادي التنموي التي تبنتها الدولة لتحسين مناخ الاستثمار وجعله أكثر جاذبية ونجاعة، فضلا عن تمكين المستثمرين من إيجاد بيئة تركز على مبادئ الشفافية والمساواة وتذليل الصعوبات” المحتمل مواجهتها خلال انجاز مشاريعهم الاستثمارية.

وبخصوص مسألة استبعاد الأراضي الغابية من مجال تطبيق هذا القانون، أشار الوزير إلى أن “هذه الفئة من الأراضي تنتمي إلى الأملاك العمومية التي ينظمها نص قانوني خاص، بينما الأراضي الموجهة للاستثمار تدخل ضمن الأملاك الخاصة للدولة، وهو الأمر ذاته بالنسبة للعقار الفلاحي والأملاك البلدية اللذان يخضعان لجهاز قانوني خاص بهما”، مشيرا في هذا السياق إلى أن وزارة الداخلية “أعدت مشروعا قانونا تمهيدا يتضمن قانون البلدية” والذي تطرق إلى كيفية تسيير أملاكها.

وفي رده عن انشغالات النواب حول استرجاع العقار الاقتصادي، لفت الوزير إلى أن الحكومة قامت بالموازاة مع استكمال مشروع هذا القانون، “بعملية إحصاء الأصول العقارية الفائضة التابعة للمؤسسات العمومية الاقتصادية غير المستغلة، بغية استرجاعها لتعزيز حافظة العقار الاقتصادي وذلك عن طريق اللجان الولائية المكلفة بجرد وإحصاء هذه الأصول إضافة إلى اللجنة الوزارية المشتركة

وتبعاً لذلك، شرعت الدولة في رفع دعاوى أنية ضد المستثمرين المخلين بالتزاماتهم التعاقدية، حيث تم الفصل في بعضها نهائياً وتم استرجاع مساحات معتبرة وأخرى في انتظار الفصل فيها،” يضيف الوزير.

وفي سياق متصل، أكد فايد بأن “مشروع القانون الجديد أولى أهمية لتسهيل سير المشاريع الاستثمارية التي تمت منحها وفقاً للتشريعات السابقة حيث تم تكليف الولاية بتطهير وضعيتها مع استمرارية الإشراف عليها عن طريق تشكيل لجان ولائية خاصة مع تمكين هذه المشاريع من الاستفادة الكاملة بعد إنجازها ودخولها حيز الاستغلال من تحويل الامتياز إلى تنازل

وتتمثل آلية منح العقار الاقتصادي حسب الوزير في “تقديم طلب عبر المنصة الرقمية للمستثمر المسيرة من طرف الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار حيث يتم معالجة الطلب من قبل الشباك الوحيد الذي يضم مختلف القطاعات المعنية بالاستثمار بما فيها الوكالات الثلاثة المكلفة بالتهيئة، وتستند عملية تقييم المشاريع على أساس سلم تقييم يشمل مؤشرات نجاعة المستثمر سواء توفره على السيولة المالية الكافية لإطلاق مشروعه والاطلاع على ما تم إنجازها ما لم يكن مخل في مشاريع أخرى سبق وأن استفاد منها

وفي حال الموافقة “تصدر الوكالة قرار ابتدائياً حتى تنقضي أجل الطعن أمام اللجنة الوطنية العليا للطعون المتصلة بالاستثمار، ويصبح هذا القرار الذي يرخص منح الإمتياز لفائدة المستثمر نهائياً بعد استنفاد أجل ذات الطعن، وبناء على ذلك تقوم مصالح أملاك الدولة المختصة إقليمياً بإعداد عقد الإمتياز لصالح المستثمر”، وفق السيد فايد

وذكر الوزير في هذا السياق بأنه “يتم فسخ عقد الامتياز في حالة عدم احترام المستثمرين لبود دفتر الأعباء أمام القضاء عملاً بالمبدأ القانوني بأن العقد شريعة المتعاقدين ولا يمكن الرجوع عنه